



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

« La Saligue aux oiseaux » - Castétis - 1 avenue du Guat - CS 90308 - 64303 ORTHEZ Cedex
Tél : 05 59 84 31 55 - Mél : fdc64@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasseurs64.com

Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1979

Demande de subvention SAISON : 20.. /20 ..

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT L'OUVERTURE GENERALE

Tout dossier incomplet vous sera retourné

AIDE FONCTIONNEMENT AIDE TECHNIQUE

Cocher votre ou vos demandes

UNITE DE GESTION UG

NUMERO IDENTIFIANT ESPACE ADHERENT

COMMUNE

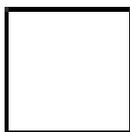
ATTENTION

Une demande ne pourra se faire qu'au seul titre :

- d'une Association de Chasse (ACCA ou Société de chasse)
- d'une Association Intercommunale de Chasse (AICA – SIC – ACCAF -AICAF)

Elle ne pourra être versée que si l'Association est affiliée à la Fédération et à jour de sa cotisation.

Document à retourner par email à sbergerot@chasseurdefrance.com



AIDE FONCTIONNEMENT

PRINCIPE DU CALCUL :

Le montant est égal au cumul :

- des voix « chasseurs » détenues par chaque Président lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année précédente ;
- des voix « territoire » de l'Association, sur la base d'une voix par tranche de 50 ha avec un maximum de 50 voix, multiplié par 6,35 €.

FORFAIT AIDE AU FONCTIONNEMENT (130 €)
(Sans justificatif)

GIBIER DE REPEUPLEMENT

Sur présentation de photocopies de factures antérieures au 15 Août

➔ Lâcher de jeunes faisans ou perdreaux rouges et grises en été avant le 15 août
 Dans des parcs de pré lâchés.
 Des contrôles de parcs seront effectués par les Techniciens

➔ Lâcher de lapins issus de reprise (France ou Espagne),
validés par la FDC Entre le 1^{er} janvier et le 15 Août

➔ Lâcher de jeunes canards colverts **avant le 30 Juin**
(commande à faire auprès de la FDC)

Fait à

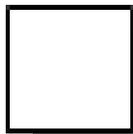
le.....

Nom, Prénom et Signature
Du Président Adhérent,

CADRE RESERVEE A LA FEDERATION

MONTANT CALCULEE

MONTANT A PAYER
ET SAISIE FAITE LE



AIDE TECHNIQUE

PLANTATION DE HAIES OU DE BOSQUETS : Avis technique préalable

Avec plants d'arbres fruitiers

Financement à 50% Plafond 1500 €

sur présentation de factures

Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.

Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires.

Haies

Surface Bosquets/bois

(Ré) OUVERTURE DU MILIEU : Avis technique préalable

Layons de tir Aménagements

sur présentation de factures - **Financement à 80% Plafond 1500 €**

Entretien des bandes enherbées forestières (fauche, broyage)

30 € /1000 m2/an – sur présentation de factures

MAINTIEN DES PRAIRIES NATURELLES FAVORABLES A LA BECASSE

Aide à la régénération sans labour si prairie dégradée.

Suivant inventaire Service Technique. Montant : 50 €/ hectare,

Sur présentation convention signée avec l'agriculteur. Surface

Plafond 400 €

PRESERVATION DES PRAIRIES HUMIDES

Ouverture de mares, étangs et zones humides

Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.

Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires

Plafond 1500 €

Nombres d'heures

Surface

Par fauche et exportation ou brûlage des résidus: Surface

(120 € /ha)- sur présentation de factures

Par pâturage extensif (2 UGB / hectare) : 50 € / hectare

Sur présentation convention annuelle avec le propriétaire et la Fédération

Surface

Plafond 400 €

FORFAIT COMPTAGES LIEVRE :
- 30 € par véhicule - Nombre de véhicule

ACHAT DE PHARES (ACCORD DE SUBVENTIONS TOUS LES 5ANS)
- Sur présentation de facture- Montant maximum 300€

CREATION DE PARCS DE PRE-LACHER TOUTES ESPECES
- Sur présentation de factures ou forfait de 5€/m² si auto-construction –
Financement à 50 % - Avis technique préalable

FORFAIT COMPTAGES PALOMBES EN HIVERNAGE :
- 30 € par dortoir- Nombre de dortoir

AIDE AU PIEGEAGE : Achat de pièges
Sur présentation de factures - **Financement 50%** - Plafond 200 €/commune

Achats d'agrains : Agrainage fixe ou en trainée
Sur présentation de factures - **Financement à 50 %**

Prélèvements sangliers réalisés entre le 1^{er} Avril et le 15 Août
- 30 € par animal prélevé –

Nombre de sangliers -Date de tir : N° de bracelet
-Date de tir : N° de bracelet
-Date de tir : N° de bracelet
-Date de tir : N° de bracelets
-Date de tir : N° de bracelet
-Date de tir : N° de bracelet

Miradors - Sur présentation de factures - **Financement à 70%**

Kits de sécurité (matérialisation des postes, jalons pour mesurer les angles de tir)
Sur présentation de factures - **Financement à 70%**

Cultures dissuasives pas de récolte maximum 1 HA

Incitation à la recherche au sang –forfait de 50 € par recherche
Sur présentation d'une attestation de l' U.N.U.C.R. 64

Fait àLe

Signature du Président
de la structure cynégétique,